Hoerdt le 20 février 2014

COMMUNE DE
Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2014 A 19 HEURES 30

* * *

Date de la convocation : 12 février 2014 ***transmise le : 12 février 2014***

Membres élus : 27 ***en fonction : 27*** ***présents : 20***

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents :
Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, Gilbert GEYER, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Catherine MISCHLER, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Valérie MISCHLER, Thierry RIEDINGER, Andrée FRITZ, Laurent WAEFFLER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Maurice DONTENVILLE, Michèle RUDOLF, Jacques KLUMB, Michèle WEBER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur Didier KLEIN,
Madame Marie GEISSLER qui donne procuration à Madame Christiane WOLFHUGEL,
Monsieur Jacky WOLFF qui donne procuration à Madame Valérie MISCHLER,
Monsieur Claude RIEDINGER qui donne procuration à Madame Michèle RUDOLF,
Monsieur Thierry ARLEN qui donne procuration à Monsieur Jacques KLUMB,
Madame Lucia PERNIN,
Monsieur Emmanuel DOLLINGER.

Membre absent non excusé :

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2014.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Approbation des taux d'imposition pour 2014.
6. Approbation du budget primitif 2014.
7. Attributions de subventions.
8. Rénovation sanitaires école maternelle : approbation de l'avant-projet définitif.
9. Rénovation sanitaires école maternelle : autorisation de lancer les consultations.
10. Signalisation horizontale et verticale : autorisation de lancer les consultations.
11. Maison des arts et du patrimoine : attribution du marché contrôle technique.
12. Maison des arts et du patrimoine : attribution du marché OPC.
13. Maison des arts et du patrimoine : attribution du marché SPS.
14. Rénovation intérieure de l'espace sportif du centre culturel : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.
15. Rénovation intérieure de l'espace sportif du centre culturel : attribution du marché contrôle technique.
16. Rénovation intérieure de l'espace sportif du centre culturel : attribution du marché SPS.
17. Personnel : création de postes (avancements).
18. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur le Maire indique que deux points inscrits à l'ordre du jour concernant l'attribution du marché OPC et SPS pour le projet de maison des arts et du patrimoine sont retirés et ajoute que cinq demandes de subventions ont été ajoutées au point n°7.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Michèle RUDOLF est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

Arrivée de Monsieur Thierry RIEDINGER.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2014

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

23/01/2014	Madame Yolande TAESCH et Madame Andrée FRITZ ont représenté la Commune à l'occasion de la remise des prix dans le cadre du concours des villes et villages fleuris organisée à Schnersheim – remise du prix à Madame Andrée KOLMER.
23/01/2014	Commission Associations, Sports, Loisirs, Fêtes et Cérémonies.
23/01/2014	Présence de nombreux élus à l'occasion de la remise de la galette des Rois offerte par les boulangers du canton organisée au Centre Culturel de Hoerdt.
30/01/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la Commune lors de la réunion d'initiation à la sophrologie organisée au Centre Culturel de Hoerdt par le Conseil Général dans le cadre du dispositif aides aux aidants.
01/02/2014	Monsieur le Maire a participé à l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Combattants de Hoerdt au presbytère protestant.
02/02/2014	Présence de nombreux élus à l'occasion du concert de l'Harmonie de Hoerdt donné au Centre Culturel.
06/02/2014	Commission Fleurissement et Cadre de vie.
07/02/2014	Master class et concert du Parlement de musique à Brumath.
08/02/2014	Master class et concert du Parlement de musique à Brumath.
09/02/2014	Monsieur le Maire a représenté la Commune à l'occasion de l'Assemblée Générale du cyclo club de Hoerdt au Centre Culturel.
11/02/2014	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN et Monsieur René WOLFHUGEL ont participé à la réunion de travail relative à la préparation du carnaval.
12/02/2014	Commission Fleurissement et Cadre de vie.
12/02/2014	Commission des Finances.
13/02/2014	Commission Environnement Santé Sécurité du Conseil Municipal des Enfants.
13/02/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la Commune lors du bureau de l'association « La Solidarité ».
13/02/2014	Monsieur René WOLFHUGEL a présidé la réunion de l'association foncière.
15/02/2014	Présence de nombreux élus lors du bric à brac organisé au Centre Culturel de Hoerdt par l'association des amis de la maison des arts et du patrimoine « A la Couronne ».
17/02/2014	Monsieur le Maire et Madame Christiane WOLFHUGEL ont rencontré les riverains concernés par un projet d'AFUL situé à l'arrière de la rue de l'Hippodrome.

18/02/2014	Madame Nadia STOLL a représenté la Commune lors de la commission d'attribution des logements de la SIBAR.
18/02/2014	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN a représenté la Commune auprès de l'ADEAN dans le cadre du groupe de travail sur l'E administration qui s'est tenu au Caire à Haguenau.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

Madame Michèle WEBER réitère sa demande de pouvoir bénéficier des études démontrant l'utilité et la pertinence des cinémomètres et s'interroge sur le fait qu'elle n'a jamais été destinataire des études pourtant promises. Madame Michèle WEBER indique qu'il n'y a pas d'étude existante en matière d'impact sur la sécurité des usagers de la route et qu'aucune statistique ne peut être communiquée.

Monsieur le Maire prend acte de la demande et confirme que les études n'ont effectivement pas été communiquées, par oubli. Des constatations ont pu être effectuées à partir des informations et des données collectées par les deux cinémomètres installés dans le village. Il en résulte une baisse significative de 10% de la vitesse moyenne enregistrée.

En outre, les constats qui ont été réalisés sur les axes routiers ont permis à la Commission Sécurité-Plan de circulation de réfléchir à la mise en place d'aménagements de voirie destinés, entre autres, à limiter la vitesse des véhicules. L'installation de cinémomètres a permis de constater les vitesses réelles des véhicules et ainsi d'apporter des réponses adaptées.

Arrivée de Madame Andrée FRITZ.

5/ APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de volonté d'augmenter les taux d'imposition dans la mesure où les projets en cours sont couverts financièrement, où il n'y a pas d'investissements conséquents de prévus au budget 2014 et que le budget 2014 s'inscrit, de par les échéances électorales, dans une période de transition.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour la 4ème année consécutive.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2014.

Il est proposé de maintenir les taux de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 11,01%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,71%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,89%
- cotisation foncière des entreprises : 13,26%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 12 février 2014,

après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,01% à
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,71% à
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,89% à
- cotisation foncière des entreprises : 13,26% à

Adopté à l'unanimité.

6/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Madame Christiane WOLFHUGEL présente les grandes lignes du budget qui est un budget de transition dans la mesure où, en raison des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, un budget supplémentaire sera nécessairement soumis à l'approbation du nouveau Conseil Municipal de manière à tenir compte des projets d'investissements de la prochaine équipe municipale.

Madame Christiane WOLFHUGEL indique que les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 4 079 900,00 €.

Le chapitre 011 se monte à 1 244 500,00 € et tient compte de la mise en service du groupe scolaire unique Im Leh, de la prise en compte du solde de l'assurance dommages ouvrage, des travaux dans les divers bâtiments communaux, notamment.

Il y a lieu également de noter la prise en charge à compter de cette année du coût induit par la mise en place de la redevance incitative en matière de gestion des ordures ménagères à hauteur de 5 000,00 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 517 600,00 €, en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Il est prévu de recruter deux agents en contrat avenir en 2014 ainsi que deux agents GERMA pour une durée de 6 mois.

Les charges de gestion courante se montent à 543 500,00 € comprenant 300 000,00 € au titre des subventions et 25 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Les autres dépenses s'élèvent à 774 300,00 € pour le remboursement des intérêts des emprunts, soit 160 000,00 € et le versement au FNGIR de 251 500,00 €.

Le virement à la section d'investissement est de 129 200,00 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 4 079 900,00 € à raison de 497 500,00 € pour les produits des services du domaine.

Au niveau des impôts locaux, les estimations ont été opérées sur l'hypothèse d'une augmentation de 1,5% des bases d'imposition, soit 1 850 000,00 € de recettes attendues auxquels il convient d'ajouter la CVAE à hauteur de 555 000,00 € en 2014. Il y a lieu de noter que les recettes ne seront plus écrêtées de 150 000,00 € suite au trop versé en 2009 par les services de l'Etat.

Les dotations de l'Etat devraient être de l'ordre de 1 003 500,00 € soit en diminution par rapport à celles de 2013.

Le chapitre 75 relatif aux produits de gestion courante prévoit des recettes à hauteur de 105 000,00 € correspondant aux locations des bâtiments communaux en hausse par rapport aux années précédentes, un certain nombre d'entre eux ayant fait l'objet d'une importante rénovation en 2013.

Le Compte Administratif n'ayant pas été approuvé, il n'y a pas de report.

Concernant les dépenses d'investissement, le remboursement anticipé de 1 000 000,00 € permet de diminuer le remboursement du capital à hauteur de 260 000,00 € pour 2014, les dépenses financières s'élevant à la somme de 281 900,00 €. Le budget supplémentaire viendra ajuster ces montants, le montant de l'emprunt inscrit permettant seulement de couvrir les six premiers mois.

Madame Christiane WOLFHUGEL relate chaque opération et indique que les dépenses nouvelles se montent à la somme de 255 030,00 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 621 930,00 €.

Les recettes d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- 220 000,00 € au titre des opérations d'ordre
- 191 000,00 € au titre du FCTVA et de la taxe d'aménagement
- 50 000,00 € au titre des subventions à percevoir
- 20 130,00 € au titre des remboursements des avances consenties aux entreprises

Le Compte Administratif 2013 n'ayant pas été approuvé préalablement, il n'y pas de report du résultat 2013 pas plus qu'il n'y a d'affectation du résultat de fonctionnement 2013.

Monsieur le Maire remercie Madame Christiane WOLFHUGEL pour sa présentation et son investissement de même que les membres de la Commission Finances et les services pour avoir activement contribué à l'élaboration du budget 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2014 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances du 12 février 2014, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 079 900,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 621 630,00 €

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de fonctionnement	4 079 900,00	4 079 900,00
Section d'investissement	621 630,00	621 630,00
TOTAL	**4 701 530,00**	**4 701 530,00**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le débat d'orientation budgétaire du 21 janvier 2014,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 février 2014,

VU le projet de budget primitif 2014,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 079 900,00	4 079 900,00
Section d'investissement	621 630,00	621 630,00
TOTAL	**4 701 530,00**	**4 701 530,00**

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ ***Centre Culturel : section disco***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre Culturel, section disco pour un montant de 950,00 € correspondant à l'organisation du carnaval des enfants.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 12 février 2014,

après en avoir délibéré,
DECIDE de verser une subvention au Centre Culturel, section disco de 950,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***4L trophy – Claire HUILIER***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à Mademoiselle Claire HUILIER dans le cadre de sa participation au raid 4L trophy qui s'inscrit dans son cursus universitaire à hauteur de 300,00 €.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 12 février 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à Mademoiselle Claire HUILIER dans le cadre de sa participation au raid 4L trophy qui s'inscrit dans son cursus universitaire à hauteur de 300,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Club du temps libre***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au club du temps libre pour un montant de 600,00 € à l'occasion du carnaval.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 14 janvier 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au club du temps libre de 600,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Maths sans frontières***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Maths sans frontières pour un montant de 130,00 €.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 14 janvier 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Maths sans frontières de 130,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Association Les Lutins***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Les Lutins pour un montant de 2 669,60 € correspondant à l'acquisition de matériels en complément de la Caisse d'Allocations Familiales.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 14 janvier 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'association Les Lutins de 2 669,60 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Patrimoine bâti***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à Monsieur Jean-Luc HAMM pour un montant de 813,00 € dans le cadre de la subvention pour la sauvegarde du patrimoine bâti.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 14 janvier 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à Monsieur Jean-Luc HAMM de 813,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

✧ ***Tennis club de Hoerdt***

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au tennis club de Hoerdt pour un montant de 60,00 € correspondant à la prise en charge à hauteur de 20% du coût d'acquisition de matériels.

CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances du 14 janvier 2014,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au tennis club de Hoerdt de 60,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

8/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SANITAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur Didier KLEIN présente le projet et indique, entre autres, que le projet ne comporte pas de douche, non souhaitée par le corps enseignant, et que des cloisons seront disposées de part et d'autre de chaque urinoir. Le toilette pour les personnes à mobilité réduite sera également accessible pour les personnes adultes et un accès depuis le hall d'accueil, soit depuis l'extérieur sera possible.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études JOST.

Le projet consiste à mettre en conformité et à rénover, en totalité, l'intérieur des toilettes de l'école.

Les travaux comprendront notamment :

- l'amélioration des évacuations d'eau ainsi que le traitement des remontées d'odeur,
- l'amélioration du système d'extraction / VMC,
- la création de nouvelles toilettes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes d'âges différents (enfants et adultes) y compris fourniture et installation de nouveaux équipements sanitaires (toilettes, lavabos, urinoirs, ….),
- le rafraîchissement intérieur des murs, plafonds et sols.

Il y a lieu de noter que les sanitaires actuels sont sans cloisonnement et bénéficient d'une surface de 32 m² environ.

Le projet de rénovation devrait être achevé pour la rentrée de septembre 2014 avec un démarrage des travaux prévu courant du 2ème trimestre 2014, l'essentiel des travaux devant intervenir durant les congés d'été.

L'enveloppe prévisionnelle phase avant-projet définitif est estimée à 48 919,20 € TTC.

Pour rappel, l'estimation initiale était de 40 000,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet définitif, tel que présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avant-projet définitif concernant les travaux de rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle, tel que présenté par le bureau d'études JOST,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet définitif, tel que présenté,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

9/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SANITAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE : AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS MARCHES DE TRAVAUX

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations, dans le cadre des travaux de rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle « Les courlis », de manière à désigner les entreprises qui seront chargées des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet définitif relatif aux travaux de rénovation intérieure de l'espace sanitaire de l'école maternelle,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer les consultations, en vue de désigner les entreprises qui seront chargées de travaux,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

10/ SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE : AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations dans le cadre du programme de travaux 2014 de marquage routier et de signalisation horizontale et verticale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à lancer les consultations,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

11/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : ATTRIBUTION DU MARCHE CONTROLE TECHNIQUE

La mission de contrôle technique ne faisant pas partie de la mission de base dévolue à l'architecte chargé du projet de la maison des arts et du patrimoine comprenant, entre autres, un musée, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délibération du 13 mars 2013, à lancer les consultations en vue de la désignation du bureau d'étude qui sera chargé de l'exécution de la mission de contrôle technique.

Après analyse des offres, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte que le marché a été attribué à la société QUALICONSULT pour un montant de 8 880,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le marché relatif à la mission de contrôle technique a été attribué à la société QUALICONSULT pour un montant de 8 880,00 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

12/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : ATTRIBUTION DU MARCHE OPC

Ce point est retiré.

13/ MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE : ATTRIBUTION DU MARCHE SPS

Ce point est retiré.

14/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SPORTIF DU CENTRE CULTUREL : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délibération du 10 décembre 2013, à lancer les consultations en vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de l'opération de rénovation intérieure de l'espace sportif du Centre Culturel.

Le projet consiste notamment à mettre en conformité et à rénover en totalité la salle de sport et les tribunes du Centre Culturel.

Les présents travaux comprennent notamment :

- le remplacement du sol sportif avec marquage,
- le rafraîchissement des peintures de la salle et des tribunes,
- l'amélioration de l'acoustique,
- le remplacement du tableau électronique des scores,
- la mise en place d'une sonorisation,
- l'amélioration de l'isolation et du chauffage,

L'objectif est que les travaux de rénovation soient achevés pour la rentrée de septembre 2014 avec un démarrage des travaux courant du mois de juin 2014.

L'essentiel des travaux devra être réalisé durant les congés d'été.

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 500.000,00 € TTC.

Il est par conséquent proposé de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre portée par le cabinet d'architecture RANGUIDAN SCHMITT.

Il est précisé que le taux des honoraires est fixé à 7,65 % (mission de base + EXE + OPC).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE au cabinet d'architecture RANGUIDAN SCHMITT la maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation intérieure de l'espace sportif du Centre Culturel,

CHARGE le cabinet d'architecture RANGUIDAN SCHMITT de la mission de maîtrise d'œuvre,

INDIQUE que le taux des honoraires du cabinet d'architecture RANGUIDAN SCHMITT est fixé à 7,65% (mission de base + EXE + OPC),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

15/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SPORTIF DU CENTRE CULTUREL : ATTRIBUTION DU MARCHE CONTROLE TECHNIQUE

La mission de contrôle technique ne faisant pas partie de la mission de base dévolue à l'architecte chargé du projet de rénovation intérieure de l'espace sportif du Centre Culturel, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de la désignation du bureau d'étude qui sera chargé de l'exécution de la mission de contrôle technique.

Après analyse des offres, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte que le marché a été attribué à la société SOCOTEC pour un montant de 2 080,00€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le marché relatif à la mission de contrôle technique a été attribué à la société SOCOTEC pour un montant de 2 080,00 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

16/ RENOVATION INTERIEURE DE L'ESPACE SPORTIF DU CENTRE CULTUREL : ATTRIBUTION DU MARCHE SPS

La mission SPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) ne faisant pas partie de la mission de base dévolue à l'architecte chargé du projet de rénovation intérieure de l'espace sportif du Centre Culturel, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de la désignation du bureau d'étude qui sera chargé de l'exécution de la mission SPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé).

Après analyse des offres, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte que le marché a été attribué à la société BECS pour un montant de 1 260,00€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le marché relatif à la mission SPS a été attribué à la société BECS pour un montant de 1 260,00 € HT,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

17/ PERSONNEL : CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite promouvoir les agents méritants de la collectivité qui sont à même de bénéficier d'un avancement de grade pour 2014 au titre de l'ancienneté dans les services.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs.

a) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014, Monsieur Thomas CASPAR répondant aux conditions d'ancienneté requises et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014,

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

b) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014, Monsieur Cyrille SADOWSKI répondant aux conditions d'ancienneté requises et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014,

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er avril 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

c) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (catégorie C) à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014, Madame Jeannine ARLEN répondant aux conditions d'ancienneté requises, et de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014,

APPROUVE la suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

d) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (catégorie C) à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014, Madame Isabelle KUNTZ répondant aux conditions d'ancienneté requises, et de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014,

APPROUVE la suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 32,3/35ème, à compter du 1er avril 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

e) Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe (catégorie C) à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er décembre 2014, Mademoiselle Hélène SCHULZ répondant aux conditions d'ancienneté requises et de supprimer un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er décembre 2014,

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, à compter du 1er décembre 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

18 DIVERS

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- rue de la République

- Mairie

Jeudi 20 février 2014 à 18 h : CCAS.
Jeudi 27 février 2014 à 18 h : Commission révision des listes électorales.

- Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

- Relais pour la vie

Monsieur Gilbert GEYER présente la manifestation « relais pour la vie » et indique qu'il est attendu un public de 10 000 à 12 000 visiteurs durant le week-end du 21 et du 22 juin 2014.

La manifestation est portée par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et par la Ligue contre le cancer.

La manifestation nécessite que près de 300 bénévoles se mobilisent pour assurer son organisation, la tenue d'ateliers, de stands d'information, etc. Un large appel à la mobilisation est lancé auprès des associations et plus largement encore de l'ensemble de la population du territoire.

Des tracts vont être distribués dans le village informant la population.

Une cérémonie des lumières est également prévue.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

- <u>Calendrier des fêtes</u>

Vendredi 21 février 2014 : Tournoi de Futsal vétérans au Centre Culturel
Samedi 22 février 2014 : Soirée carnavalesque au Centre Culturel
Mardi 25 février 2014 : Spectacle pour enfants « Petites histoires mijotées à grignoter en famille »
Mercredi 26 février 2014 : Cinéma au Centre Culturel
Jeudi 27 février 2014 : Après-midi carnavalesque au Centre Culturel
Samedi 1er mars 2014 : Soirée Disco au Centre Culturel
Dimanche 2 mars 2014 : Carnaval des enfants au Centre Culturel
Dimanche 2 mars 2014 : Courses hippiques à l'Hippodrome
Lundi 3 mars 2014 : Soirée Carnavalesque Bal du Lundi des Roses au Centre Culturel
Mardi 4 mars 2014 : Cavalcade Carnavalesque
Mardi 4 mars 2014 : Après-midi dansante au Centre Culturel
Dimanche 9 mars 2014 : Bourse aux timbres au Centre Culturel
Dimanche 9 mars 2014 : Courses hippiques à l'Hippodrome
Vendredi 14 mars 2014 : Artistes au Presbytère
Samedi 15 mars 2014 : Soirée africaine au Centre Culturel
Samedi 22 mars 2014 : Courses hippiques premium à l'hippodrome
Samedi 22 mars 2014 : Finale Départementale de la Coupe Formation gymnastique GR
Lundi 24 au jeudi 27 mars 2014 : Exposition « La Débrouillothèque Prévention Routière »
Dimanche 30 mars 2014 : Troc Petite Enfance au Centre Culturel
Dimanche 30 mars 2014 : Courses hippiques premium à l'hippodrome

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire tient à prendre la parole afin de remercier tous ceux qui ont œuvré pour le bien de la Commune de Hoerdt.

En 2008, les Hoerdtoises et les Hoerdtois se sont prononcés et tous ceux qui composent l'assemblée ont eu l'honneur d'être élus afin de gérer au mieux les biens collectifs. Chacun s'est engagé à faire de son mieux afin d'améliorer le quotidien de ses concitoyens dans tous les domaines relevant de la compétence de la collectivité, en conservant à l'esprit la nécessité de maintenir une fiscalité modérée.
En 2014, il est possible de dire que les promesses ont été tenues, grâce à l'engagement de tous.

Parmi les actions réalisées, on peut citer le groupe scolaire qui comprend l'école élémentaire et le périscolaire, les vestiaires du stade, le parcours santé, la création d'un city-stade, l'extension du columbarium ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments, tels l'église catholique, la salle des mariages ou bien encore les logements soumis à la location.

En matière d'environnement et de cadre de vie, on peut citer la renaturation de la Zorn, l'obtention de la 3ème fleur ainsi que les travaux effectués au niveau de l'Erlengraben de même que les économies d'eau.

En matière de sécurité et d'accessibilité, il y a lieu de citer la mise en place d'un nouveau plan de circulation qui vise à mieux sécuriser le trafic entre tous les modes de déplacement et à limiter la vitesse, de même que l'aménagement de la sortie du Centre Culturel permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité.

Un effort particulier a été mené en matière de développement de la culture, avec la création de l'Université Populaire de Hoerdt, la redynamisation de l'école de musique municipale et la mise en place d'un programme culturel de qualité tout au long de l'année.

En matière de communication, il y a lieu de noter la mise en ligne d'un nouveau site internet ainsi que d'un robot d'alerte, avec la mise en ligne de portails accessibles au public permettant de réserver des documents à la bibliothèque municipale, d'accéder aux données du cimetière et des actes d'état civil.

De nombreuses rues et réseaux ont été rénovés avec le dédoublement du réseau d'assainissement dans les rue du Cheval Noir, de la Wantzenau, rue du Pavé et rue de la République.

D'autres projets sont en cours de réalisation ou de finalisation, à savoir la maison des arts et du patrimoine, le lotissement hippodrome, la rénovation des toilettes de l'école maternelle ou bien encore la rénovation du gymnase du Centre Culturel.

Au niveau des services, les bases de données ont été mises à jour, la facturation intervient désormais en temps réel et les services ont été réorganisés par pôles. Des efforts ont également réalisés en matière de sécurisation des personnels techniques.

Aussi, si les projets ont pu être menés à bien, c'est en grande partie en raison de votre investissement sans faille et de votre engagement pour le bien de la Commune et si ces derniers se sont construits, c'est grâce à vos compétences, diverses, et à la qualité des débats qui a toujours prévalu au sein de l'assemblée, dans une ambiance sereine, respectueuse, démocratique et républicaine.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux des deux équipes, pour avoir travaillé en bonne intelligence, aux adjoints au maire et à la conseillère municipale déléguée pour leur active contribution à la bonne marche de l'administration communale, pour leur soutien affiché tout au long de ces six années.

Monsieur le Maire adresse également ses remerciements aux personnels de la Commune pour leur disponibilité, pour le travail conséquent effectué, pour leur savoir-faire et l'envie démontrée de bien faire en y associant le directeur général des services pour ses précieux conseils et sa disponibilité de chaque instant.

Monsieur le Maire tient tout autant à saluer les élus qui ont fait le choix de s'arrêter, à savoir Madame Catherine MISCHLER et Madame Lucia PERNIN qui se sont investies et ont activement pris leur part lors de cette mandature au travail effectué.

Enfin, Monsieur le Maire tient à remercier et saluer Monsieur Gilbert GEYER, Adjoint au Maire, qui a assumé, avec compétence et diplomatie, des fonctions difficiles au sein de la municipalité, en charge notamment des associations durant deux mandats, et tient à louer son efficacité redoutable dans l'organisation des manifestations.

Monsieur le Maire conclut la séance en souhaitant bonne chance à tous ceux qui se représentent.

Fin de la séance à 21 h 25.